



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 85415

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les tarifs réduits pour étudiants. La plupart des organismes (transport, culture) ne prennent pas en compte le statut d'étudiant mais l'âge. Aussi elle lui demande ce qu'il envisage pour que le statut d'étudiant, indépendamment de son âge, soit pris en compte pour le calcul des tarifs dans tous les lieux de culture et par les compagnies de transport.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85415

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1443